

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1807

Approbation de l'avance de trésorerie 2016 au profit de l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente.

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1807 - APPROBATION DE L'AVANCE DE TRESORERIE 2016 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ALLIES, SISE 107-109 BOULEVARD VIVIER-MERLE A LYON 3E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE AFFERENTE. (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale (ALLIES) ont défini leurs obligations respectives par convention-cadre pour la période 2014-2016 par délibération n° 2014/6161 du 20 janvier 2014. Cette convention s'inscrit dans le cadre du protocole du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon 2012-2016, et dans les objectifs de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, dont l'Association ALLIES est membre constitutif.

L'Association ALLIES est ainsi gestionnaire du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon et assure pour sa mise en œuvre les missions de coordination des actions et d'accompagnement des opérateurs associatifs en direction des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi, actions qui revêtent un intérêt communal. Les actions conduites dans le cadre du PLIE font l'objet de cofinancements européens au titre du fonds social européen (FSE) en contrepartie des contributions apportées par les partenaires institutionnels, dont celles de la Ville de Lyon, pour la mise en œuvre des parcours d'insertion. Pour 2016, le montant prévisionnel de crédits au titre du FSE, inscrit au budget de l'association, s'élève à 1 872 000 € euros.

Les crédits européens ne pouvant être versés aux opérateurs associatifs du PLIE que sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives de la consommation des crédits, l'association ALLIES ne dispose évidemment pas de la trésorerie nécessaire pour effectuer des avances de paiement des subventions aux opérateurs associatifs du PLIE dans l'attente de percevoir elle-même les crédits européens.

Aussi, afin de permettre aux opérateurs associatifs du PLIE de mettre en œuvre les actions retenues sans attendre que les subventions européennes soient effectivement versées tout en préservant l'équilibre des comptes de l'association ALLIES, je vous propose de lui consentir une avance de trésorerie non rémunérée pour l'année 2016, d'un montant de 533 571 euros. Les crédits nécessaires à cette avance de trésorerie ont été inscrits et approuvés au budget 2016 de la Ville de Lyon par délibération n° 2015/1723 du 17 décembre 2015.

Le remboursement de l'avance de trésorerie interviendra au plus tard après versement du solde des crédits du Fonds Social Européen. Le receveur des

Finances de Lyon municipale engagera l'action en recouvrement dès que la Ville de Lyon l'aura informé de la date de ce versement.

Vu les délibérations n° 2014/6161 du 20 janvier 2014 et n° 2015/1723 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une avance de trésorerie non rémunérée d'un montant de 533 571 euros au titre de l'année 2016, remboursable à réception par ladite association du solde des crédits du Fonds social européen (FSE) de l'exercice correspondant, est allouée à l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^e.

2. La convention financière « avance de trésorerie 2016 » susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. L'avance de trésorerie de 533 571 euros sera imputée sur la ligne de crédit 66309 - nature 274 - fonction 01.

5. La recette de 533 571 euros sera imputée sur la ligne de crédit 66308 - nature 274 - fonction 01.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM